

Image not found or type unknown



Signature des enfants pour vendre ma maison

Par **botcazou**, le **10/01/2009** à **18:26**

combient d'enfant doit signer pour vendre ma maison en sachant que j'ai 5 enfants il y a q'un enfant qui veut la vendre

Par **Marion2**, le **10/01/2009** à **18:32**

[fluo]BONJOUR,[/fluo]
Votre maison est à votre nom ou à votre nom et au nom de votre épouse ?
Si c'est le cas et que votre épouse est décédée, *Il faut la signature de TOUS les enfants.*

Par **peuimporte**, le **17/03/2009** à **16:20**

Nous avons vécu la même situation au décès de mon père. Nous sommes 5 frères et soeur et l'un d'entre nous voulait absolument vendre. Nous ne souhaitons pas mettre maman à la rue et nous considérons (les 4 autres) que cette maison ne pouvait pas être à nous du temps de "vivant" de maman.
Nous avons donc fait acter devant le notaire :
_ que l'un d'entre nous récupérerait sa part et qu'il devenait de ce fait non éligible, sur cette même somme, sur le reste de l'héritage après décès de ma mère
_ que nous laissions plein usufruit à maman jusqu'à ce que ELLE en décide autrement
Eh oui, l'argent fait faire bien des choses. Honte à ceux qui le font passer avant toute moralité

Par **micimmo**, le **27/05/2009** à **14:20**

Bonjour,rnrnVous pourrez trouver des informations législatives sur les successions sur ce site
: <http://www.micimmo.com/juridique/pratique/successions/>